



DIAGNOSTIC TERRITORIAL
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Première étape de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville des Andelys, le diagnostic territorial dresse un état des lieux du territoire communal au démarrage du projet. Il recouvre l'ensemble des domaines qui peuvent déterminer les choix en matière de développement urbain pour les 15 prochaines années.

Le diagnostic n'est pas une simple description du territoire, c'est un bilan général intégrant de nombreuses thématiques (démographie, habitat, économie, déplacements, paysages, cadre de vie, risques, réseaux...). L'«état initial de l'environnement» précise objectivement la situation environnementale locale et la consommation passée des espaces naturels et agricoles.

Cette phase du PLU est réalisée à partir de différents types de données (cartographiques, statistiques, photographiques...), d'analyses de terrain, d'enquêtes. Elle est enrichie des connaissances des services municipaux de la ville des Andelys et des apports des Personnes Publiques Associées (PPA).

En analysant précisément les spécificités du territoire des Andelys, le diagnostic doit permettre de cerner les enjeux pour le développement futur de la commune.

Ce travail servira de socle à la définition des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) communal, phase suivante du PLU.

Pour tout renseignement,
vous pouvez contacter le service
urbanisme de la Ville des Andelys
au 02 32 54 04 36 ou par mail
urbanisme@ville-andelys.fr

Le diagnostic du PLU est
consultable en mairie

Les Andelys, un territoire de contrastes

Révision du plan local d'urbanisme

CE QU'IL FAUT RETENIR

